

Conseiller pédagogique départemental « éducation physique et sportive » (EPS)

CADRE DE FONCTIONNEMENT :

Les missions du CPD « éducation physique et sportive » sont exercées sous la responsabilité de l'IEN en charge de la mission départementale « éducation physique et sportive ».

FONCTIONS ET MISSIONS EXERCÉES :

Les missions des conseillers pédagogiques sont inscrites dans la circulaire n°2015-114 du 21-07-2015 parue au BOEN n°30 du 23-07-2015.

- Assurer la mission départementale « Danse », pour l'un des deux postes
- Animer l'équipe départementale EPS, en l'articulant aux autres enseignements de l'école
- Participer à la mise en place de la politique académique en accord avec les partenaires de l'école
- Contribuer à la formation des enseignants et des différents intervenants participant à l'action éducative
- Accompagner la formation des formateurs (animations pédagogiques, stages...)
- Participer à la vérification de l'honorabilité des intervenants bénévoles en EPS

CONNAISSANCES ET COMPETENCES REQUISES :

- Expérience d'encadrement pédagogique dans l'enseignement primaire
- Sens de la communication et du travail en équipe
- Détention du CAFIPEMF option « Éducation Physique et Sportive », de préférence

IMPLANTATION(S) ET CONDITIONS D'EXERCICE :

L'un des postes est basé à la DSDEN à Vannes, l'autre à Lorient.

CONTACT :

Pour tout renseignement, s'adresser à Monsieur Ludovic ARRAULT, IEN en charge de la mission départementale EPS, au 02 97 84 81 89.